



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 5 septembre 2012

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE UN PROJET DE LOI POUR PROTÉGER LES JEUNES CONTRE LES EFFETS NÉFASTES DE LA CIGARETTE

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui deux projets de loi pour protéger les enfants et les adolescents de New York contre les effets néfastes de la cigarette.

Les nouvelles lois incluent des mesures interdisant de fumer à moins de 100 pieds des entrées et sorties des écoles publiques et privées (A.10141-B / S.6854-B) et interdisent également la vente de cigarettes électroniques aux individus de moins de 18 ans (A.9044-B /S.2926-B).

« La consommation de cigarettes - ainsi que l'exposition à la fumée secondaire - est dangereuse, particulièrement pour les enfants, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces deux nouvelles lois renforceront la protection de notre État pour aider nos jeunes à éviter la dépendance à la nicotine ainsi que les effets néfastes de la fumée de cigarette. Je remercie les commanditaires de ces deux projets de loi de leurs efforts pour protéger la santé de notre jeunesse. »

Interdiction de fumer à l'extérieur des entrées des écoles

Des dizaines de milliers de personnes meurent chaque année dans l'État de New York à cause de l'usage du tabac. En plus de fumer, l'exposition à la fumée secondaire est susceptible de causer diverses maladies, et on sait qu'elle nuit particulièrement à la santé des enfants au début de leur développement physique.

La nouvelle loi étend l'interdiction de la cigarette sur les terrains des écoles à moins de 100 pieds des entrées, sorties ou cours des écoles publiques ou privées. Les résidences ou propriétés résidentielles dans un périmètre de moins de 100 pieds ne sont pas touchées par la nouvelle loi sur l'interdiction de fumer.

La nouvelle loi entre en vigueur immédiatement.

Le Sénateur Gustavo Rivera a déclaré : « Je souhaite remercier le Gouverneur Cuomo d'avoir signé cette importante mesure législative, qui favorisera la santé de nos collectivités en interdisant l'usage du tabac à moins de 100 pieds des entrées et sorties des écoles. J'ai travaillé avec le membre de l'Assemblée

Dinowitz à l'adoption de cette loi pour que les jeunes du Bronx et de partout dans l'État puissent profiter d'une année scolaire sans fumée. Il s'agit du premier d'une série de projets de loi à être adopté et provenant directement de l'Initiative Santé Bronx CAN, que le président de l'arrondissement Diaz Jr. et moi avons lancé l'an dernier avec certains partenaires de la collectivité. »

Le membre de l'Assemblée Jeff Dinowitz a déclaré : « Le fléau du tabac est un grave problème de santé publique pour tous les New-Yorkais, surtout nos enfants. Cette nouvelle loi fera en sorte que la fumée dangereuse soit gardée à distance raisonnable des établissements d'éducation publics ou privés, offrant un grand soulagement à de nombreux parents qui s'inquiètent des produits cancérigènes dangereux pour leurs enfants. Je félicite le Gouverneur Cuomo d'avoir soutenu cette mesure et de l'avoir adoptée. »

Interdiction de vendre des cigarettes électroniques aux mineurs

Fumer transmet des toxines et des produits cancérigènes au corps, causant des maladies comme le cancer des poumons et l'emphysème, qui sont souvent fatals. La nicotine est l'ingrédient addictif des cigarettes qui rend si difficile d'arrêter pour les fumeurs, même s'ils connaissent les effets dévastateurs de l'usage du tabac sur la santé.

La majorité des Américains consommant des produits du tabac deviennent dépendants à la nicotine que ceux-ci contiennent avant d'atteindre l'âge de 18 ans. Les cigarettes électroniques sont des appareils à piles qui permettent aux utilisateurs d'inhaler une solution de nicotine liquide vaporisée au lieu de la fumée du tabac. Les cigarettes électroniques mènent à la dépendance à la nicotine chez les enfants, les poussant à fumer des cigarettes et autres produits du tabac. De plus, les cartouches des cigarettes électroniques, souvent vendues sans emballage protecteur, contiennent une forte concentration de nicotine et peuvent être fatales en cas d'ingestion chez un enfant. Le FDA a déclaré que les cigarettes électroniques pouvaient contenir des ingrédients qu'on sait être toxiques aux humains et qu'elles ne sont donc pas sécuritaires.

La nouvelle loi interdit la vente de cigarettes électroniques aux individus de moins de 18 ans. Le projet de loi a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée et le Sénat, et la nouvelle loi entrera en vigueur le 1er janvier 2013.

Le Sénateur Owen Johnson a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur ait adopté ce projet de loi. Contrairement à d'autres produits contenant de la nicotine, les cigarettes électroniques ne sont pas actuellement réglementées, et les enfants peuvent ainsi acheter légalement ces appareils et consommer de la nicotine, un produit chimique addictif. En fait, l'idée de ce projet de loi m'est venue des responsables d'écoles dans mon district. C'est une mesure législative sensée qui garde un produit chimique addictif loin des enfants et adolescents tout en préservant le droit des adultes à prendre leurs propres décisions sur l'utilisation de ces produits, et je remercie le Gouverneur Cuomo d'avoir adopté ce projet de loi. »

La membre de l'Assemblée Linda B. Rosenthal a déclaré : « Je me réjouis que le Gouverneur Cuomo ait adopté ce projet de loi pour interdire la vente des cigarettes électroniques et réglementer ces dernières de la même façon que les autres produits du tabac. Les cigarettes électroniques, actuellement non réglementées et potentiellement dangereuses pour la santé humaine, sont fabriquées avec des saveurs visant à plaire aux jeunes, comme à la gomme à mâcher et au chocolat. Les cigarettes électroniques contiennent de la nicotine, l'ingrédient fortement addictif qu'on retrouve dans les cigarettes et autres produits du tabac, ce qui rendra encore une autre génération de jeunes dépendante à une habitude mortelle. Nous sauverons des vies en empêchant une génération de jeunes d'essayer la première cigarette qui rend dépendant. »

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418